

Rapport d'évaluation

Plan d'action CLER VERTS



Novembre 2023

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CLER VERTS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

CLER VERTS			
Date d'adhésion au programme	02/10/2020	Date d'engagement dans le programme	15/01/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2020-2023)		

Date de transmission du rapport de suivi	07/03/2023
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	01/2021 – 03/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Novembre 2023

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHÈSE.....	4
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies.....	4
I.1.2 Engagements préexistants.....	4
I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.1.4 Cadre mis en place et description des actions.....	6
I.2 Synthèse de l'évaluation.....	7
I.2.1 Résultats de l'analyse.....	7
I.2.2 Conclusion évaluative.....	8
II. RECOMMANDATIONS	8
III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS	8

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Cler Verts est réparti sur 3 sites : son siège social à Villefranche de Lauragais, le site de valorisation à Bélesta-en-Lauragais et le site d'Agriculture Biologique « Organic Vallée » à Bélesta-en-Lauragais. Le périmètre d'actions de l'entreprise se situe au Sud Est de Toulouse.
Secteurs d'activité	Transformation des déchets organiques des entreprises et des collectivités pour les restituer sous forme de fertilisants naturels, d'énergie renouvelable, de panneaux de bois et de combustibles. La transformation des biodéchets se fait par méthanisation, compostage, broyage-criblage. L'entreprise a également une activité de transport des biodéchets.
Chiffre d'affaires	10 millions d'euros en 2020
Nombre d'employés	Cler Verts est une PME dont l'effectif de salariés est compris entre 20 et 49 salariés.
Site web de l'entreprise	https://www.cler-verts.fr/

I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

Les informations fournies sont satisfaisantes dans l'ensemble de l'état des lieux. Il manque cependant des précisions sur le niveau d'engagement de l'entreprise dans son programme d'actions : détail des moyens de mise en œuvre, difficultés rencontrées, résultats obtenus, etc.

I.1.2 Engagements préexistants

En 2016, Cler Verts a initié une démarche sur la biodiversité avec une certification portée par ECOCERT « Engagement Biodiversité ». Un premier audit de certification et un audit de suivi ont été réalisés. L'entreprise a reçu une certification ECOCERT pour une validité de 3 ans. Cette certification a été intégrée dans la démarche ISO 14001 de l'entreprise qui était certifiée depuis 2013. Fin 2018, Cler Verts a pris la décision d'arrêter cette démarche en raison des nombreux changements de personnel au sein de l'entreprise, mais aussi du manque de communication et de reconnaissance de ce label.

Quelques actions ont été mises en place en 2016 :

- Plantation de 410 arbres fruitiers sur 7,6 ha. ;
- Installation de 25 ruches ;
- Arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires au niveau de l'entretien des espaces verts (un cahier des charges a été signé avec un prestataire en ce sens. La société effectuant l'entretien des locaux sociaux et sanitaires, utilise également des produits labellisés « Agriculture Biologique ») ;
- Végétalisation du merlon présent entre le compost/méthanisation et le village de Bélesta-en-Lauragais avec environ 3000 arbres et arbustes plantés ;
- Utilisation de papier recyclé labellisé FSC.

1.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

- **Dépendances à la biodiversité**

L'entreprise indique être dépendante de plusieurs services écosystémiques :

- Les services d'approvisionnement : déchets Verts, bois biomasses,
- Les services de régulation : qualité de l'air, contrôle des rejets d'eau et traitement des déchets, contrôle du produit fini (amendement organique, engrais).

Les dépendances se situent surtout au niveau de l'approvisionnement avec les produits de « fin de vie ».

- **Pressions et impacts de l'entreprise**

La biodiversité reste une composante vulnérable sur laquelle les activités du Groupe ont un impact. L'entreprise évalue l'impact de ses activités à deux niveaux. Les impacts au niveau du site de l'entreprise, issus du processus de transformation des biodéchets, dits impacts « in-situ » et les impacts à l'aval, issus de l'utilisation des produits de sortie des processus de transformation, dits « impacts aval ». D'après la méthodologie de l'IPBES, les facteurs d'érosion de la biodiversité suivants ont été bien identifiés :

(1) les changements d'usage des terres et de la mer :

- Impacts in-situ : consommation d'eau (process, lavage et gestion incendie) ;

(2) l'exploitation directe de certains organismes : N/A ;

(3) le changement climatique :

- Impacts in-situ : production de gaz à effet de serre (transport, rejet moteur) ;

Impact aval : émission de gaz à effet de serre issus de la combustion de bois déchiqueté pour les chaudières ;

(4) les pollutions :

- Impacts in-situ : rejets d'eau dans le milieu naturel (par des bassins de rétention) et présence de particules de plastiques résiduels dans la soupe de déconditionnement et se retrouvant dans le digestat solide ;
- Impacts aval : épandage de compost et digestat liquide ;

(5) les espèces exotiques envahissantes :

- Impacts aval : utilisation de bois déchiqueté et de paille pour du paillage

L'entreprise n'a pas qualifié de niveau d'impact pour la partie « amont » car elle n'est pas concernée par les activités de production de ses « produits d'entrée ». Il s'agit de récupération de tout ce qui n'est plus utilisable/consommable.

- **Contributions positives à la biodiversité**

Sur le site d'Organic Vallée, l'entreprise n'utilise plus de produits chimiques et ni d'eau du réseau d'eau potable pour les cultures. Des ruches ont été installées en 2016 pour développer la présence d'abeilles sur le site. L'entreprise a parfois recours à l'éco pâturage pour l'entretien d'une partie des espaces verts (nettoyer les bois et l'entretien des espaces verts). L'entreprise tient à préserver la présence de forêt/bois et la flore, pour un développement de la faune sur le site.

Sur le site de Cler Verts, la réutilisation de l'eau est privilégiée pour limiter la consommation de la ressource :

- les eaux de process, au niveau des plateformes de compostage, sont récupérées dans des lagunes de stockage, et sont réutilisées dans le process ;
- au niveau de l'usine de méthanisation, les eaux de lavage et les jus de process sont récupérés et réintégrés dans le process ;
- l'eau de la toiture de l'usine de méthanisation est récupérée dans une bache tampon de 1 000 m³. Cette eau est utilisée pour le lavage des bacs de collectes mais aussi pour la fermentation du compost.

Les produits de nettoyage des sanitaires et bureaux sont labellisés « Agriculture Biologique » et le papier utilisé est du papier recyclé. Le site n'est pas éclairé la nuit pour ne pas déranger la faune.

Les solutions de traitement des déchets mises en place sont une alternative à l'incinération ou

l'enfouissement de ces déchets.

- **Principaux enjeux identifiés par l'entreprise**

Les principaux enjeux identifiés par l'entreprise sont les suivants :

- En l'amont : émission de gaz à effet de serre (GES) avec le transport des biodéchets ;
- In situ : risque de contamination de la ressource en eau avec des rejets dans le milieu naturel, pollution plastique liée au déconditionnement, consommation d'eau du site (lavage, process, incendie) ;
- En aval : risque de contamination des sols et des milieux avec l'épandage du compost et du digestat.

1.1.4 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre du plan d'action concerne principalement les deux sites d'activité Cler Verts et Organic Vallée où se situent les enjeux prioritaires de l'entreprise. Certaines actions ne concernent que l'un des deux sites (action 4 uniquement sur le site d'activité Cler Verts ; actions 5, 6 et 10 sur le site d'Organic Vallée).
-----------------------------------	--

Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans (2020-2023)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	4	Nombre d'actions complémentaires	6
--	---	---	---

Actions cœur de métier	1	Réduire les pollutions : diminuer de 25% la présence de plastique dans notre digestat solide d'ici fin 2023
	2	Lutter contre la surexploitation des ressources naturelles : limiter au maximum notre consommation d'eau potable sur le site (suivi en continu)
	3	Réduire les émissions de GES et lutter contre le changement climatique : accroître de 5% par an jusqu'en 2023 le transport en centre-ville par des petits porteurs à faible émission
	4	Réduire les émissions de GES : mise en place, sur plusieurs parcelles du site CLER VERTS au moins 1 fois par an / parcelles, de l'écopâturage.

Observations

L'action 4 : « Réduire les émissions de GES : mise en place, sur plusieurs parcelles du site Cler Verts au moins 1 fois par an / parcelles de l'écopâturage » est à reclasser en action complémentaire. Cette action vise à compenser les émissions de GES émises pour l'entretien de ses espaces verts. L'entretien des espaces verts ne fait pas partie des activités de l'entreprise et donc des activités cœur de métier.

Actions complémentaires	5	Implantation de 70 nichoirs sur Organic Vallée d'ici fin 2023
	6	Planter des semences d'espèces mellifères d'ici 2023 sur le site
	7	Participer à hauteur de 1/1 000 du CA 2020 de CLER VERTS pour financer des actions de développement d'utilisation du Biogaz en tant que Bio-GNV sur une durée de 3 ans
	8	Partager les bonnes pratiques Biodiversité au sein du site de CLER VERTS : chaque salarié doit participer à quatre 1/4 d'heure Biodiversité sur l'année ACTION ABANDONNÉE
	9	Partager les bonnes pratiques Biodiversité en externe : communication digitale
	10	Restaurer la zone humide d'Organic Vallée d'ici fin 2021

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

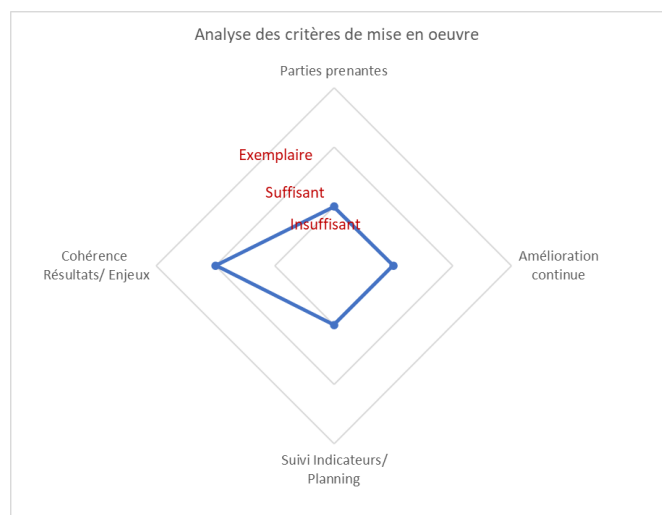
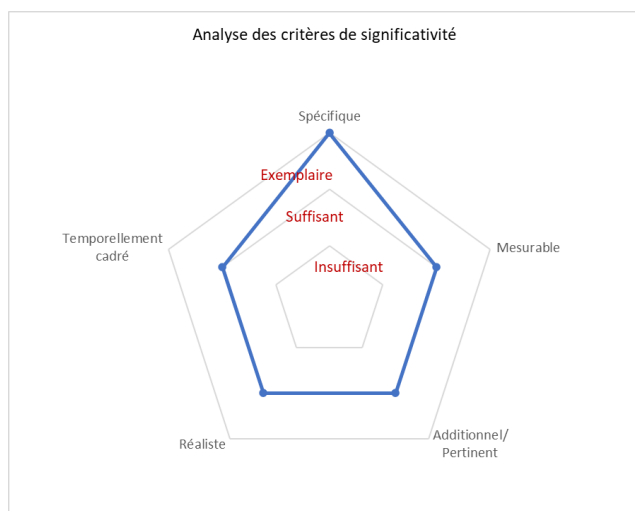
I.2 Synthèse de l'évaluation

I.2.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action de l'entreprise Cler Verts, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance « **En progrès** » (niveau 1).

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie II de ce présent rapport.

Niveau de reconnaissance « en progrès » (Niveau 1)



Les points forts

- Des objectifs chiffrés ont bien été définis pour chacune des actions ;
- L'entreprise a bien identifié la plupart de ses impacts ;
- Les actions mises en place permettent de réduire l'impact de l'entreprise sur quatre facteurs d'érosion de la biodiversité ;
- Les deux premières actions cœur de métier portent sur des enjeux prioritaires pour Cler Verts

Les points faibles

- L'entreprise n'indique pas les valeurs de départ des indicateurs, il est donc difficile de visualiser la progression globale des indicateurs ;
- Les parties prenantes externes n'ont pas été impliquées ni dans l'élaboration, ni dans le suivi du plan d'action ;
- L'entreprise n'indique pas quelles actions correctives sont mises en place pour les objectifs non atteints ;
- L'entreprise ne mentionne pas les moyens humains et financiers mis en place pour les actions (notamment cœur de métier) ;

- Les actions sur les émissions de GES ne portent pas sur les postes d'émissions prioritaires (telle que l'énergie utilisée pour les différentes activités ou les fuites potentielles de méthane).

1.2.2 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : **« en progrès » (Niveau 1)**

L'entreprise Cler Verts, en raison de la nature de son activité (valorisation de déchets organiques), a de contributions positives significatives à la biodiversité. Comme toute entreprise, elle exerce néanmoins des pressions sur la biodiversité que ce plan d'action vise à réduire.

Ainsi les actions mises en œuvre sont pertinentes dans une démarche en faveur de la biodiversité. Le plan d'action ne fait pas contre suffisamment état des engagements vis-à-vis de l'impact engendré par les émissions de GES de l'entreprise et de l'enjeu de la pollution par le plastique en l'amont.

Le manque de certaines informations, relatives notamment aux engagements préexistants et actions réalisées suite à l'engagement de l'entreprise dans le programme, pénalise l'entreprise dans cette reconnaissance. Cette dernière a toutefois tous les éléments en main pour aller chercher le niveau « confirmé » dans un nouveau plan d'action.

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Impliquer davantage les parties prenantes externes comme les associations environnementales, les riverains, les clients, les pouvoirs publics dans une démarche d'amélioration continue du plan d'action.
- Mettre en place des actions à fort impact sur la réduction des émissions de GES en commençant par la réalisation d'un bilan carbone afin d'identifier les principaux postes d'émission.

III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises » (non représenté pour cette entreprise)
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre-expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs est en d'accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en plein accord avec les recommandations.